



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Rentrée scolaire 2021-2022



Hei kanns du wuessen.
Plaz fir staark Kanner

13 septembre 2021

CONTENU

I.	DIVERSIFICATION DE L'OFFRE SCOLAIRE	5
I.1	Élargissement du réseau d'écoles européennes publiques	5
I.1.1	Une école à Luxembourg-ville en 2022	5
I.1.2	Une école à Mersch dès 2021	5
I.1.3	Une offre à Belval	6
I.1.4	Une offre à Dudelange	6
I.2	Modernisation de l'enseignement secondaire	6
I.2.1	La section I continue à se développer	6
I.2.2	Une nouvelle section N - « Entrepreneuriat, Finance et Marketing » en 2022	6
I.2.3	Une nouvelle section « P » en 2023	7
I.2.4	Un nouveau DAP « Éducation » à la formation professionnelle en 2022	7
I.2.5	Une dizaine de sections « adaptées » dans le cadre de l'autonomie des lycées	7
II.	PENSÉE DIGITALE	8
II.1	Les compétences en <i>coding</i> abordées à l'enseignement fondamental	8
II.2	<i>Digital sciences</i>, une nouvelle discipline à l'enseignement secondaire	8
II.3	Six axes thématiques approfondis chaque année	9
II.4	Un <i>Digital Learning Hub</i> à Belval : un nouvel espace pour un nouveau concept de formation	9
III.	SOUTIEN AUX ÉLÈVES	10
III.1	Prolongation de l'obligation scolaire à 18 ans : un instrument de prévention du décrochage scolaire	10
III.2	Une <i>Summerschool</i> pour préparer la rentrée	10
III.3	Un concept national pour l'aide aux devoirs	11
III.4	Une plateforme collaborative pour lycéens en ligne	11
III.5	Des offres éducatives alternatives pour les jeunes en décrochage	11
III.6	Réforme de l'accueil des élèves nouvellement arrivés : vers une meilleure intégration scolaire	12
IV.	PENSÉE CRITIQUE	12
IV.1	Cinqfontaines, un lieu d'éducation et de mémoire	12
IV.2	Un journal pour les élèves du fondamental	12

V. CRÉATIVITÉ	13
V.1 Une réforme pour un enseignement musical de qualité accessible à tous	13
V.1.1 Gratuité des cours de l'éveil musical au diplôme de premier cycle	13
V.1.2 Tarifs plafonnés pour les cours non gratuits	13
V.1.3 Élargissement des critères de subside au minerval	13
VI. BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET DES JEUNES	14
VI.1 Un <i>Kannerbericht</i> et une Semaine nationale de l'enfance	14
VI.2 100 secouristes pour veiller à la santé mentale des jeunes	14
VII. ET AUSSI...	14
VII.1 Orientation	14
VII.1.1 Une nouvelle Maison de l'orientation	14
VII.1.2 Une grande Foire de l'éducation	15
VII.2 Structures d'éducation et d'accueil	15
VII.2.1 Une meilleure formation continue du personnel des crèches et des maisons relais	15
VII.3 Formation des adultes	16
VII.3.1 Franc succès pour l'Université populaire ouverte en avril 2021	16
VII.4 Langue et culture luxembourgeoises	16
VII.4.1 Apprendre le luxembourgeois en ligne, gratuitement et partout	16
VII.4.2 Une nouvelle discipline au lycée	17
VII.5 Éducation au développement durable	17
VII.5.1 Vers une alimentation responsable et durable dans la restauration scolaire	17

Rentrée scolaire 2021-2022



Hei kanns du wuessen.
Plaz fir staark Kanner

L'enfant est au centre de la politique éducative au Luxembourg. Renforcer les enfants et les jeunes est ce qui motive jour après jour les enseignants, les éducateurs, les parents et les nombreux autres partenaires de l'éducation. Pour donner à tous les jeunes des chances d'avenir équitables, il faut les encourager et les soutenir en cas de besoin, à l'école, dans les structures d'accueil, dans leurs loisirs et à la maison.

Cette rentrée scolaire est l'occasion d'inviter les enseignants, les éducateurs et les parents à laisser **de la place** ou à créer **des espaces** pour permettre aux enfants de bien grandir, de se développer, de trouver de l'inspiration, de cultiver leurs talents et leurs intérêts. Des endroits où ils se sentent bien.

Des enfants forts sont des enfants qui grandissent et qui peuvent aussi parfois se surpasser, qui découvrent le monde et apprennent à se connaître eux-mêmes, qui savent être lucides et jeter un regard critique sur la société. Des enfants forts sont des enfants indépendants. Des enfants forts deviennent des adultes forts !

Si nous voulons éduquer des enfants forts, nous devons leur transmettre les compétences-clé qui les préparent à leur vie professionnelle et leur vie personnelle.

Dans ce dossier, vous trouverez différentes mesures concernant **les espaces où les enfants peuvent grandir et devenir forts** : dans des écoles et autres structures éducatives qui favorisent leur épanouissement, grâce au soutien que le ministère leur apporte, à eux et à leur famille, en développant leur créativité, leur esprit critique, leur pensée digitale. Nous devons faire en sorte qu'ils se sentent bien et puissent vivre leur vie d'enfant et de jeune.

I. DIVERSIFICATION DE L'OFFRE SCOLAIRE

*Quand la société change, l'école ne peut pas rester immobile. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse poursuit depuis plusieurs années une politique active de diversification de l'offre scolaire sous le mot d'ordre **Ënnerschiddlech Schoule fir ënnerschiddlech Schüler** - « des écoles différentes pour des élèves différents », pour permettre aux élèves d'accéder à des formations et à des qualifications de qualité qui correspondent à leurs talents.*

I.1 Élargissement du réseau d'écoles européennes publiques

Avec un enseignement varié sur le plan culturel, une offre linguistique élargie, une prise en charge en journée continue, une formation qui débouche sur le baccalauréat européen, sans aucun frais d'inscription, les écoles européennes agréées répondent à de nombreux défis posés par l'hétérogénéité de la population scolaire au Luxembourg.

Ces écoles offrent à leurs élèves un enseignement basé sur les programmes et les critères de promotion des écoles européennes « classiques » de l'Union européenne. Jusqu'ici au nombre de quatre – l'École internationale Differdange et Esch-sur-Alzette, le Lënster Lycée International School à Junglinster, l'École internationale Edward Steichen à Clervaux, l'École internationale Mondorf-les-Bains – les écoles européennes agréées font partie intégrante du système scolaire public. L'administration, le financement et le personnel relèvent entièrement du ministère de l'Éducation nationale.

Le réseau des écoles européennes publiques est enrichi dès cette rentrée par une école à Mersch, en plein centre du pays et, à la rentrée 2022-2023, par une école à Luxembourg-ville.

Plus d'infos sous <https://international.men.lu>

I.1.1 Une école à Luxembourg-ville en 2022

Une sixième offre d'enseignement européen public sera créée dans la capitale pour la rentrée 2022-2023. L'école primaire sera provisoirement installée à Cessange et le secondaire sur le Campus Geesseknäppchen (bâtiment « *Blumm* » libéré par le Lycée Michel Rodange, dont la majorité des classes intègre ses locaux rénovés dès cette rentrée 2021-2022).

Trois sections linguistiques seront offertes (français, allemand, anglais) avec la possibilité de suivre les cours de langue 1 (niveau langue maternelle) en portugais, espagnol ou Italien. Le primaire et le secondaire ouvriront en même temps.

À terme, l'école s'installera dans un bâtiment définitif dans le quartier du Limpertsberg.

I.1.2 Une école à Mersch dès 2021

L'école internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB) ouvre ses portes à la rentrée 2021-2022 avec une centaine d'élèves du secondaire répartis entre les locaux situés à Beringen (46, rue de la Gare, en face du Lycée Ermesinde) et les locaux rénovés et en partie reconstruits de l'ancienne annexe du Lycée classique de Diekirch à Mersch, située Square Marie-Astrid.

Cinq classes de la première année du secondaire (S1) sont créées dans trois sections linguistiques : francophone, anglophone et germanophone. L'offre comprend dès l'ouverture des classes d'accueil et

des classes de la voie de préparation internationale, avec les langues véhiculaires allemande, française et portugaise.

Outre les langues de sections (allemand, anglais, français), les élèves auront la possibilité de suivre leur cours de langue 1 (niveau langue maternelle) en espagnol, italien ou portugais. L'apprentissage du luxembourgeois est obligatoire pour tous, de la première année primaire à la troisième année secondaire.

Les élèves sont accueillis en journée continue et profitent d'une offre élargie d'activités périscolaires : ateliers de jardinage, arboriculture, cuisine, réparation, activités artistiques, sportives et musicales, etc.

Les deux premières années du primaire (sections francophone et anglophone) ouvriront à la rentrée 2022 à Beringen. Un internat et une maison relais sont également prévus d'ici 2022.

L'école porte le nom d'Anne Beffort, première femme professeure du Grand-Duché qui a participé en 1909 à la fondation du premier lycée de jeunes filles à Luxembourg et a beaucoup œuvré pour l'idéal européen.

I.1.3 Une offre à Belval

Des classes européennes du primaire et du secondaire de l'actuel site à Esch-sur-Alzette de l'École internationale Differdange-Esch-sur-Alzette (EIDE) s'installeront à Belval à l'horizon 2023. Un groupe de pilote a été constitué au sein du Lycée Belval pour planifier le projet avec les services du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

I.1.4 Une offre à Dudelange

Des discussions sont également en cours avec la direction du Lycée Nic-Biever de Dudelange afin d'organiser une offre de classes européennes à Dudelange.

I.2 Modernisation de l'enseignement secondaire

La diversification de l'offre scolaire passe aussi par la modernisation du système scolaire « traditionnel ». Grâce notamment à une autonomie élargie, les lycées font preuve d'innovation et de dynamisme. De nouvelles sections voient le jour, tout comme des sections « adaptées » qui répondent aux besoins particuliers des populations scolaires des différents lycées.

I.2.1 La section I continue à se développer

Depuis son lancement en 2017, la section I « informatique et communication » est dispensée dans quatre lycées : Lycée Guillaume Kroll à Esch-sur-Alzette, Lycée Edward Steichen à Clervaux, Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg-ville et, depuis la dernière rentrée, au Lycée classique d'Echternach. Près de 45 élèves de la section I ont déjà décroché leur diplôme de fin d'études secondaires.

I.2.2 Une nouvelle section N - « Entrepreneuriat, Finance et Marketing » en 2022

Après avoir lancé les nouvelles sections de l'enseignement secondaire général « finance » et « marketing, media et communication » à la rentrée 2020-2021, l'École de Commerce et de Gestion - School of Business and Management (ECG) proposera à la rentrée 2022-2023 une section N « entrepreneuriat, finance et marketing » dans l'enseignement secondaire classique. La nouvelle

section, accessible aux élèves ayant réussi leur classe de 4^e classique, sera organisée de la 3^e à la 1^{re} et mènera au diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire classique.

Il s'agira de la première section du classique consacrée à la finance.

La promotion de l'esprit entrepreneurial et la prise d'initiative des élèves seront au centre de l'apprentissage. La digitalisation de l'économie, les changements technologiques, les sujets comme l'économie circulaire, la fintech, la finance citoyenne, la sharing et smart economy, l'intelligence artificielle et le développement durable seront abordés. Les élèves développeront aussi des compétences transversales, sur la base de collaborations interdisciplinaires.

L'enseignement d'une culture générale sera assuré, avec un rôle important réservé aux langues et aux mathématiques. Les élèves pourront ainsi poursuivre des études supérieures et travailler dans un secteur qui offre de nombreux débouchés professionnels et opportunités de spécialisation.

Tél. : 26 04 50, info@ecg.lu, www.ecg.lu

I.2.3 Une nouvelle section « P » en 2023

Des travaux préparatoires sont en cours pour lancer une section P dans l'enseignement secondaire classique, qui mettra l'accent sur les sciences humaines, notamment la pédagogie, la psychologie, la sociologie et la philosophie. Au cours de l'année à venir, un programme d'apprentissage sera établi et des lycées volontaires approchés en vue d'un projet-pilote.

I.2.4 Un nouveau DAP « Éducation » à la formation professionnelle en 2022

Un nouveau DAP « Éducation » sera proposé à partir de la rentrée 2022-23 dans la formation professionnelle. Ce nouveau diplôme d'aptitude professionnelle permettra aux candidats d'acquérir les compétences pédagogiques nécessaires pour travailler dans la plupart des secteurs offrant un encadrement d'enfants ou de jeunes, tels les crèches et les maisons-relais.

Un accent particulier sera mis sur l'acquisition des compétences transversales et *soft skills* indispensables à la prise en charge de ce public. Dans l'environnement multilingue du pays, les nouveaux diplômés contribueront à l'initiation des jeunes enfants aux différentes langues. Afin de répondre à la demande polyvalente du secteur, la formation sera offerte aussi bien en régime germanophone que francophone avec tout de même l'exigence pour les candidats de maîtriser le luxembourgeois. Afin que le profil de cette formation corresponde le plus possible aux attentes du secteur, les partenaires de la formation professionnelle ont associé tous les grands acteurs privés et publics à l'élaboration de cette nouvelle formation.

I.2.5 Une dizaine de sections « adaptées » dans le cadre de l'autonomie des lycées

Grâce à la flexibilisation des sections, une dizaine de sections « adaptées » ont vu le jour jusqu'ici. Parmi celles-ci, la section A « Langues, littérature et communication » au Lycée Robert Schuman, dont les premiers bacheliers se présenteront cette année à l'examen de fin d'études, ou la nouvelle section G « sciences politiques » lancée à l'Athénée de Luxembourg à l'occasion de cette rentrée.

II. PENSÉE DIGITALE

L'école du 21^e siècle doit pouvoir répondre à un défi essentiel : préparer les enfants et les jeunes à évoluer avec succès et en toute sécurité dans un environnement hyper digitalisé, tout en luttant contre la fracture numérique, synonyme d'injustices sociales.

II.1 Les compétences en *coding* abordées à l'enseignement fondamental

Le développement des compétences en *coding* est généralisé à toutes les classes de l'enseignement fondamental du cycle 4 depuis septembre 2020 dans le cours de mathématiques. En 2021-2022, il fait son apparition dans les cycles 1 à 3, de manière transversale, dans les différentes disciplines d'enseignement : langues, éveil des sciences, etc.

Les compétences à développer au cours des différents cycles sont décrites dans le *Guide de référence pour l'éducation aux et par les médias (Medienkompass)*. Il ne s'agit pas d'apprendre la programmation informatique au sens strict, mais de développer une pensée digitale au sens large. (Voir aussi le dossier et le reportage dans le nouveau numéro d'EDI-Infomagazin fir Elteren.)

Les élèves peuvent documenter leurs connaissances et leurs progrès dans un Passeport médias (*Medienpass*) adapté à chaque cycle d'apprentissage. En 2021-22, le *coding* fera aussi partie des compétences évaluées au cycle 4.2 au cours des épreuves communes en mathématiques, dans le cadre de la procédure d'orientation vers l'enseignement secondaire.

De nouveaux matériels didactiques, des formations continues et des instituteurs spécialisés en compétences numériques accompagnent les enseignants dans cette étape importante pour le système éducatif. Informations sur le matériel et le guide de référence sous www.edumedia.lu ou digital.men.lu.

II.2 *Digital sciences*, une nouvelle discipline à l'enseignement secondaire

Un nouveau cours de *Digital sciences* est progressivement intégré à partir de septembre 2021 dans toutes les classes inférieures à l'enseignement secondaire classique et général.

Dix-huit lycées volontaires introduisent à la rentrée 2021-2022 le cours de *Digital sciences* pour leurs classes de 7^e. La phase pilote se poursuivra en vue d'une généralisation du cours à l'enseignement secondaire classique et général. Dès la rentrée 2022-2023, le cours sera offert dans toutes les classes de 7^e alors que la phase pilote se poursuivra dans les classes de 6^e des lycées volontaires. À l'horizon 2024-2025, toutes les classes de 7^e, de 6^e et de 5^e bénéficieront du cours en sciences digitales.

Afin de permettre à tous les élèves de renforcer les compétences du 21^e siècle et de lutter contre les inégalités qui persistent en matière d'accès au numérique, le même cours est dispensé dans les deux ordres d'enseignement – classique et général. La langue véhiculaire est le luxembourgeois, avec des ressources pédagogiques en français, en allemand et en anglais, pour éviter toute barrière de la langue.

Au vu de la diversité des angles d'apprentissage, grâce aux formations proposées par l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), la discipline peut être enseignée par des enseignants de

toutes les spécialités et n'est pas limitée aux titulaires des mathématiques et de l'informatique. *Digital sciences* fera l'objet d'une note trimestrielle qui figurera sur le bulletin et comptera pour la moyenne générale.

Le programme sera évalué et adapté constamment, notamment pour suivre l'évolution des compétences des élèves issus de l'enseignement fondamental qui auront déjà profité d'une initiation au coding.

Voir aussi : [Dossier de presse du 18 mai 2021 : Digital sciences - Une nouvelle discipline à l'enseignement secondaire classique et général à partir de 2021-2022](#) (Pdf - 409 Ko)

II.3 Six axes thématiques approfondis chaque année

La nouvelle discipline *Digital sciences* cultive le vaste champ des compétences qui donnent accès au monde digital.

Les activités proposées à raison d'une leçon par semaine (36 heures par an), à organiser de préférence sous forme de pages à projets, tournent autour de six axes thématiques :

- la communication avec les machines et des machines entre elles (algorithmes, etc.) ;
- le *world wide web* et ses défis (pensée critique, cybersécurité, éthique) ;
- les données informatiques et leur gestion (banques de données, objets connectés) ;
- le jeu, analogue ou digital, (*gaming*, programmation, pensée computationnelle, collaboration) ;
- les robots et leur programmation ;
- l'intelligence artificielle.

Ces axes seront abordés au cours de chacune des trois années d'études et approfondiront au fur et à mesure les réflexions et les compétences acquises. Un accent particulier sera mis sur la place de l'humain dans la digitalisation.

II.4 Un *Digital Learning Hub* à Belval : un nouvel espace pour un nouveau concept de formation

Le Luxembourg subit une importante pénurie en personnes qualifiées dans le secteur informatique. Le *Digital Learning Hub* (DLH), nouveau rouage de la formation professionnelle continue, contribuera à y remédier tout en offrant de nombreuses opportunités d'embauche aux apprenants.

Le DLH ouvrira ses portes en novembre 2021 dans l'immeuble des Terres-Rouges à Belval. Il offrira des formations pratiques et conviviales, dans des infrastructures modernes favorisant la créativité, le travail entre pairs, l'échange avec les experts. Il réunira, dans une première étape, quatre entités de formation :

La *Design Thinking School* : elle propose, en collaboration avec le Hasso-Plattner-Institut de Potsdam, une approche centrée sur l'humain pour résoudre des problèmes complexes et concevoir des produits innovants. Ses ateliers de deux ou trois jours réunissent les profils les plus divers.

The Blockchain Thing : plusieurs formations de cinq à 14 semaines, organisées en partenariat avec l'asbl Luxembourg Blockchain Lab, sensibilisent aux grands principes du blockchain, à ses implications juridiques et comptables, et introduisent à la programmation blockchain.

Cybersecurity : des formations courtes, développées avec le ministère luxembourgeois de l'Économie, présentent les risques et les bonnes pratiques liés à la protection des systèmes et réseaux informatiques.

Coding School : cette formation qui s'étale sur plusieurs mois se déroule tel un jeu vidéo où l'apprenant avance en niveau lorsqu'il résout des challenges. Cette approche pédagogique ludique et pratique fonctionne à Belval sans cours et sans profs. Elle privilégie le travail de groupe et l'échange entre pairs. Des coachs accompagnent les apprenants selon leurs besoins.

Les trois premières entités accueilleront leurs premiers apprenants en novembre 2021 ; la *Coding School* offrira son premier cycle de formation début 2022.

Accessible à tous à partir de 18 ans, le DLH cible plus particulièrement, au Luxembourg et dans la Grande Région :

- les jeunes qui ont quitté le lycée ou l'université, avec ou sans diplôme,
- les demandeurs d'emploi qui souhaitent se recycler ou bénéficient d'une mesure de reconversion professionnelle (reskilling),
- les professionnels du digital, envoyés par leur entreprise pour se perfectionner dans un domaine très spécialisé (upskilling).

III. SOUTIEN AUX ÉLÈVES

Une offre de soutien scolaire cohérente, gratuite et facilement accessible est un élément essentiel de la lutte pour l'équité des chances entre tous les élèves.

III.1 Prolongation de l'obligation scolaire à 18 ans : un instrument de prévention du décrochage scolaire

Un projet de loi qui sera déposé cet automne prévoit d'augmenter l'âge de l'obligation scolaire de 16 à 18 ans. En effet, le décrochage scolaire persiste au Luxembourg et plus d'un tiers des décrocheurs sont âgés de 16 à 18 ans. Le marché du travail est quant à lui de plus en plus exigeant et les employeurs recherchent toujours davantage de personnes qualifiées.

Repousser le moment de quitter l'école permettra de contribuer à la prévention du décrochage scolaire et à l'insertion future dans le monde professionnel, ensemble avec de nouveaux projets concrets prévus pour les prochaines années (structures alternatives de scolarisation, etc.).

III.2 Une Summerschool pour préparer la rentrée

La *Summerschool*, mise en place la première fois à la fin des vacances d'été 2020 afin d'aider les élèves à combler leurs lacunes liées à la crise de la COVID-19, est pérennisée.

La *Summerschool* est une offre gratuite et facultative s'adressant aux élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, qui veulent se remettre à niveau, consolider des apprentissages ou rattraper des contenus dans les disciplines principales. Elle se compose de dossiers de révision accessibles aux élèves sur la plateforme d'enseignement à distance www.schouldoheem.lu dès le début des vacances d'été ainsi que de deux semaines de cours en présentiel organisées à la fin du mois d'août.

Lors de l'édition 2021, les cours organisés du 30 août au 10 septembre dans tous les lycées et la plupart des écoles fondamentales publics du pays ont rassemblé 5.500 élèves de l'enseignement fondamental et près de 1.770 élèves de l'enseignement secondaire. La plateforme www.schouldoheem.lu a enregistré près de 31.000 visiteurs, plus de 36.000 visites et 33.850 téléchargements de dossiers thématiques.

III.3 Un concept national pour l'aide aux devoirs

Dans les mois à venir, des discussions seront menées avec les partenaires concernés pour développer le concept d'une offre qualitative d'aide aux devoirs à l'échelle nationale pour les élèves de l'enseignement fondamental.

III.4 Une plateforme collaborative pour lycéens en ligne

Une plateforme destinée aux lycéens verra la jour pour encourager l'apprentissage entre pairs. Sur *Peer Square*, les jeunes pourront poser des questions, trouver des mentors pour des cours de rattrapage ou des camarades pour réviser ensemble. La sécurisation des données et la modération de la plateforme seront assurées. Le projet sera développé au niveau national, mais l'utilisation sera, dans un premier temps, testée dans trois lycées : Atert Lycée Rédange, Lycée des Arts et métiers, Lënster Lycée International School.

III.5 Des offres éducatives alternatives pour les jeunes en décrochage

Le ministère s'appuie sur le modèle des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) existants pour développer des programmes de formation extrascolaires à destination des jeunes et des jeunes adultes en décrochage scolaire et éloignés du marché du travail. Grâce à un suivi personnel et des concepts pédagogiques innovants, ces lieux d'éducation alternatifs permettront de renforcer les compétences sociales et professionnelles des jeunes en vue d'accéder ultérieurement à une formation professionnelle ou au marché du travail.

Les services du ministère travaillent actuellement à la coordination, à la cohérence et à la collaboration entre les différentes mesures d'initiation et d'orientation professionnelles existantes et aux adaptations légales nécessaires. La certification et la formation générale, dispensée en parallèle de la formation pratique proposée par le centre, seront assurées par un lycée.

Pour être admis dans un tel centre, le jeune pourra contacter directement le centre où y être orienté par un service (antennes locales pour jeunes ALJ, agence de transition vers la vie active, Agence pour le développement de l'emploi ADEM). Les procédures d'admission seront harmonisées, tout comme les procédures de renvoi. La durée du séjour d'un jeune dans un de ces centres sera en principe d'une année, renouvelable selon l'avis du conseil de classe.

Les CISP seront créés dans plusieurs régions du pays et les ateliers/domaines d'apprentissage proposés dans chaque centre se trouveront en principe en relation avec la formation professionnelle dispensée dans le ou les lycées d'attache. Les domaines d'apprentissage correspondront aux besoins exprimés par les chambres professionnelles. Les ateliers pourront être organisés dans des structures existantes ou créées à cet effet.

III.6 Réforme de l'accueil des élèves nouvellement arrivés : vers une meilleure intégration scolaire

Afin de systématiser et d'améliorer les procédures d'accueil et d'orientation des élèves étrangers, un Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA), bénéficiant de sa propre base légale, sera créé, remplaçant l'actuel Service de la scolarisation des enfants étrangers du ministère (SECAM).

Le SIA assurera une prise en charge holistique de l'élève : ce ne seront plus ses seules compétences en langues qui seront considérées dans son orientation, mais toutes ses compétences, ainsi que ses aspirations et le projet de vie de la famille. Le SIA élaborera un projet d'accueil comprenant plusieurs propositions de scolarisation, soumises au choix des parents. Si la famille le souhaite, le SIA suivra régulièrement l'élève deux années durant. Le SIA fera également office de services ressources pour les écoles et les lycées afin de les soutenir dans l'intégration scolaire de ces élèves.

Un conseil consultatif scientifique sera constitué. Il suivra l'évolution dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des élèves, avisera la stratégie nationale mise en œuvre et identifiera les besoins en recherche.

Cette restructuration de l'accueil des élèves nouvellement arrivés aidera à réduire l'impact des origines sociales ou culturelles sur leurs performances scolaires et à valoriser leur bagage personnel. Les consultations avec les différents partenaires sont en cours, le projet de loi sera déposé à la Chambre des députés avant la fin de l'année 2021.

IV. PENSÉE CRITIQUE

IV.1 Cinqfontaines, un lieu d'éducation et de mémoire

Un centre d'éducation à la citoyenneté et de la mémoire des victimes de la Shoah est en création sur le site du couvent de Cinqfontaines, à proximité de Troisvierges, connu comme lieu d'internement de plus de 300 Juifs au Luxembourg pendant la Deuxième Guerre mondiale avant la déportation vers les camps de concentration. Confrontés à l'histoire, les visiteurs viendront s'y approprier les droits humains et comprendre comment s'opposer à l'antisémitisme et au racisme.

Les activités commenceront progressivement à partir de 2022, parallèlement à la planification des travaux de rénovation et de réaménagement.

IV.2 Un journal pour les élèves du fondamental

Un journal pour sera lancé en février 2022 pour renforcer les compétences médiatiques des élèves de l'enseignement fondamental et renforcer leur esprit critique. La *Kannerzeitung* sera publiée trois fois

par an en version papier et distribuée dans les écoles. Des contenus en ligne seront actualisés tous les quinze jours, avec des enregistrements audios, des films, des jeux et plein d'autres éléments pour favoriser la participation des enfants. Les élèves deviendront aussi journalistes en herbe : la rédaction se déplacera dans les classes pour accompagner la rédaction de différents articles.

V. CRÉATIVITÉ

V.1 Une réforme pour un enseignement musical de qualité accessible à tous

La gratuité d'une grande partie des cours est une des mesures fortes de la réforme de l'enseignement musical communal, dont l'avant-projet de loi a été adopté le 16 juillet 2021 par le Conseil de gouvernement.

V.1.1 Gratuité des cours de l'éveil musical au diplôme de premier cycle

À partir de 2022-2023 une grande partie des cours de l'enseignement musical seront gratuits afin de les rendre accessibles à tous les enfants et les jeunes et ainsi développer et cultiver chez eux la connaissance et le goût de la musique, de la danse et des arts de la parole. La gratuité concernera le niveau inférieur, soit au minimum les quatre premières années de cours, à condition d'avoir moins de 18 ans. Plus de la moitié des élèves inscrits sont concernés. Par exemple : éveil musical, éveil instrumental, etc.

V.1.2 Tarifs plafonnés pour les cours non gratuits

Les frais d'inscription aux cours (minerval) varient actuellement fortement d'une commune à l'autre, jusqu'à plusieurs centaines d'euros par branche et par année scolaire. Ils seront plafonnés à partir de la rentrée 2022, afin de réduire ce déséquilibre régional et garantir l'égalité des élèves, quel que soit leur lieu de résidence.

Le plafond sera fixé à 100 EUR par branche et par année scolaire, également pour les apprenants adultes.

V.1.3 Élargissement des critères de subside au minerval

Quand la gratuité ne s'applique pas, les familles aux revenus modestes seront remboursées de la totalité du minerval. Jusqu'à présent, la prise en charge n'était que partielle.

À partir de la rentrée 2022, pour les familles dont le revenu dépasse le seuil fixé, une graduation sera mise en place afin qu'elles puissent bénéficier d'un remboursement partiel.

La limite d'âge pour le remboursement sera quant à elle étendue de 14 à 18 ans.

VI. BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET DES JEUNES

VI.1 Un *Kannerbericht* et une Semaine nationale de l'enfance

Au printemps 2022, le ministère organisera en étroite concertation avec les différentes parties prenantes une Semaine nationale de l'enfance au Luxembourg.

Cette semaine dédiée aux enfants s'inscrit dans le contexte du premier rapport national sur la situation des enfants au Luxembourg (*Kannerbericht*) qui sera publié au printemps 2022. Le rapport présentera les résultats de différentes enquêtes, dont une majeure s'adressant directement aux enfants et recueillant leurs témoignages sur leur bien-être avant (en 2019) et après la crise sanitaire (en 2021).

La Semaine nationale de l'enfance se veut surtout l'occasion de donner la parole aux enfants afin de mieux connaître leurs expériences et leurs besoins. L'enfant y jouera un rôle actif et le programme sera élaboré en conséquence.

VI.2 100 secouristes pour veiller à la santé mentale des jeunes

La période critique que nous venons de traverser a souligné la centralité de l'équilibre psychique des jeunes, un équilibre indispensable pour bien apprendre et bien s'épanouir.

La santé mentale concerne toute la communauté scolaire d'un lycée. Il importe de renforcer les compétences des professionnels (enseignants, personnel psycho-socio-éducatif ...), afin qu'ils puissent déceler les signes de détresse mentale parmi les élèves qu'ils côtoient au quotidien. Des formations « Premiers secours en santé mentale », à l'image des formations aux premiers secours visant la santé physique, ont commencé en 2020-2021 (26 secouristes formés, venant de 16 lycées). L'objectif est de former 80 secouristes supplémentaires d'ici la fin 2021-2022, avec au minimum un par établissement. Leur mission consistera à détecter la souffrance psychique chez un jeune et à l'assister jusqu'à ce que de l'aide d'un professionnel de la santé mentale soit disponible. Ils œuvreront comme multiplicateurs dans leurs établissements respectifs. L'objectif est de former 10% des enseignants d'ici 2025.

VII. ET AUSSI...

VII.1 Orientation

VII.1.1 Une nouvelle Maison de l'orientation

La Maison de l'orientation a désormais pignon sur la rue Aldringen. Véritable guichet unique en plein centre de la capitale, la nouvelle Maison de l'orientation s'adresse à tout citoyen cherchant des conseils au niveau de son orientation scolaire et professionnelle.

Depuis avril 2021, l'historique bâtiment de l'Éducation nationale a été réaménagé pour accueillir le grand public et réunit désormais sous un même toit, facilement accessible, des services d'information, d'aide et d'accueil du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère du Travail.

Dans la Maison de l'orientation, tout citoyen peut bénéficier d'un entretien dans un des cinq guichets thématiques – univers des formations et métiers, parcours scolaire ; études supérieures, formation pour adultes ; information jeunesse – sans rendez-vous et dans le respect de l'anonymat. Il y trouve des conseils spécialisés, basés sur ses capacités, compétences et intérêts.

À la même adresse, d'autres services peuvent être sollicités directement, en principe sur rendez-vous : Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS) ; Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM) ; l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) – Région Centre ; l'Antenne locale pour jeunes Luxembourg du Service national de la jeunesse (SNJ) ; Agence pour la transition vers une vie autonome (ATVA) ; Cellule d'orientation du Service de la formation des adultes (SFA) ; Service de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ; Service de la reconnaissance des diplômes (SRD).

Un Centre de ressources documentaires et un Centre d'information professionnelle complètent l'offre.

Plus d'infos sous <https://maison-orientation.public.lu> et dans le dernier numéro de EDI-Infomagazin fir Elteren.

VII.1.2 Une grande Foire de l'éducation

Du 2 au 4 mai 2022, le ministère organisera la première édition de la Foire de l'éducation. Durant trois jours, dans trois halls de Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg, les élèves et le grand public pourront découvrir les nombreuses facettes de l'éducation au Luxembourg :

- présentation des lycées en vue de l'orientation des élèves du cycle 4 de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire ;
- concours Luxskills qui met en scène les professions et les métiers de la formation professionnelle ;
- présentation des services du ministère (SCRIPT, SNJ, Cepas, MO, enfance et jeunesse ...) ;
- tables rondes ;
- bourse aux postes d'apprentissage (*Léierplatzendag*) ;
- marathon de programmation informatique (*Hackathon*) sur 24 heures, etc.

La Foire de l'éducation est appelée à devenir une manifestation annuelle.

VII.2 Structures d'éducation et d'accueil

VII.2.1 Une meilleure formation continue du personnel des crèches et des maisons relais

Le ministère a, ces dernières années, investi beaucoup d'efforts dans un dispositif de qualité de l'accueil dans les crèches et les maisons relais qui participent au système de chèque-service accueil. L'accent est à présent mis sur la formation continue du personnel des structures d'accueil.

L'État offrira, à partir de 2022, des formations gratuites au personnel éducatif, ce qui représente un investissement de quelque 8 millions d'euros par an. Une offre de formations élargie et coordonnée au niveau national sera mise en place en partenariat avec les organismes qui proposent déjà des formations continues dans le secteur de l'accueil de l'enfance et qui ont une expérience solide dans ce domaine.

D'autre part, et c'est nouveau, un accompagnement professionnel est prévu pour les équipes de direction sous forme de coaching et de soutien dans la supervision des équipes éducatives. Des formations s'adresseront aussi spécifiquement au personnel technique et administratif.

En tout, quelque 20.000 heures de formation et d'accompagnement professionnel seront ainsi financées pour quelque 6.100 postes (équivalents plein temps), 600 chargés de direction et leurs 300 adjoints. Cet investissement public contribuera de façon déterminante au développement des structures d'accueil, dans un secteur qui connaît de nombreuses évolutions et un renouvellement régulier du personnel.

VII.3 Formation des adultes

VII.3.1 Franc succès pour l'Université populaire ouverte en avril 2021

En activité depuis avril 2021, l'Université populaire, basée à Belval, regroupe les acteurs publics (Institut national des langues, Centre national de formation professionnelle continue, Service de la formation des adultes) et conventionnés (asbl, communes) œuvrant dans les domaines de la formation des adultes dans une action commune d'éducation populaire. Elle connaît déjà un grand succès avec 1.200 personnes inscrites depuis avril sur le seul site de Belval.

Dans ses infrastructures modernes et modulables, réparties actuellement sur plus de 3.000 m² et prochainement quelque 6.000 m² dans l'immeuble des Terres-Rouges, l'Université populaire décline toutes sortes de formats d'apprentissage, adaptés à la diversité du public et aux sujets abordés : ateliers, cours en ligne, *blended learning*, séminaires, conférences, cycles, etc.

Les domaines de formation qu'elle couvre sont nombreux et divers : deuxième voie de qualification, instruction de base, formation générale, intégration linguistique et socioculturelle des adultes nouvellement arrivés au Luxembourg, cours de langue luxembourgeoise pour adultes dans la Grande Région, inclusion numérique, formation de base et continue des formateurs d'adultes. L'offre s'étoffe en permanence, pour répondre à la demande. À partir de janvier 2022, les luxembourgozones pourront suivre des cours d'orthographe luxembourgeoise dans les différents sites de l'Université populaire ; en février, l'offre linguistique s'enrichira de cours intensifs de luxembourgeois à visée professionnelle.

Avec son siège établi dans le Sud du pays, à Belval, l'Université s'étend progressivement à l'ensemble du pays : elle renforce actuellement sa présence à Ettelbruck et ouvrira des salles de classes à Luxembourg-Gare au cours de l'année 2021-2022.

VII.4 Langue et culture luxembourgeoises

VII.4.1 Apprendre le luxembourgeois en ligne, gratuitement et partout

L'Institut national des langues lancera à la rentrée 2022 une offre pour ceux et celles, toujours très nombreux, qui veulent apprendre le luxembourgeois. La plateforme d'apprentissage « Le Luxembourgeois pour tous » sera mise à disposition de tous, gratuitement, partout dans le monde (aucun blocage géographique). Dans un premier temps, elle proposera les niveaux de langues A1 et A2, puis B1 l'année suivante.

VII.4.2 Une nouvelle discipline au lycée

À la rentrée 2021-2022, la langue et la culture luxembourgeoises rejoignent les disciplines d'enseignement des classes de 4^e du secondaire classique et général. Quelque 250 classes, soit plus de 4.300 élèves, sont concernées.

Le nouveau cours de luxembourgeois en 4^e, dispensé à raison d'une leçon par semaine, remplacera l'enseignement du luxembourgeois en 7^e classique. Au secondaire général, il s'appuiera sur le cours commun d'allemand/luxembourgeois, enseigné de la 7^e à la 5^e.

L'objectif est d'éveiller le goût de la langue et de transmettre des connaissances générales sur le Luxembourg aux jeunes, peu importe leurs origines culturelles ou linguistiques.

Trois grands thèmes seront abordés :

1. connaissances générales sur le pays et la société, avec les étapes importantes de l'histoire, les personnalités qui ont compté, les traditions qui perdurent, des thèmes d'actualité sur la vie au Grand-Duché ;
2. la langue luxembourgeoise, avec les règles de base d'orthographe, l'expression écrite et orale, mais aussi l'histoire de la langue, le multilinguisme et le rôle des différentes langues dans la société ;
3. la culture luxembourgeoise, avec un aperçu de la vie culturelle luxembourgeoise à travers la littérature, la musique et le cinéma.

Dans les classes suivantes, de la 3^e à la 1^{re}, le luxembourgeois sera proposé à partir de 2021-2022 dans tous les lycées sous forme de cours à option. Les lycées seront libres d'en choisir l'orientation : langue écrite, littérature, etc.

VII.5 Éducation au développement durable

VII.5.1 Vers une alimentation responsable et durable dans la restauration scolaire

Avec son nouveau concept, Food4Future, Restopolis, le service de restauration scolaire et universitaire, accélère sa transition écologique, en se fixant six objectifs, les six « RestoGoals », soucieux de la santé des convives et de la préservation de la planète :

1. contribution au Plan d'action national « PAN-Bio2025 », avec 50% de produits locaux et 20% bio-locaux d'ici 2025 ;
2. une nouvelle offre de repas faisant la part belle aux plats végétariens et végétaliens ; expérimentant les « Meatless Monday » dans trois lycées ;
3. des achats en circuits courts, à travers une collaboration étroite avec les producteurs locaux et des serres hydroponiques
4. la prévention des déchets, grâce aux produits réutilisables et à la réduction drastique des emballages à usage unique
5. La lutte contre le gaspillage alimentaire, passant par la réservation des repas, les plats AntiGaspi, etc.
6. a sensibilisation à l'alimentation durable, à travers campagnes, semaines thématiques et formation du personnel de cuisine.

Retrouvez l'actualité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
sur www.men.lu et sur Facebook